



*Donner de l'élan aux cultures émergentes*

## Cycle de résidence artistique Période de novembre à janvier

- Type de résidence**  Libre  thématique
- Durée de résidence** : 3 mois
- Lieu de résidence** : Fort de Saint Just,  
Place de l'abbé larue 69005 Lyon
- Loyer**: 100€/MOIS de participations aux charges

Perché sur les hauteurs du 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, le Fort de Saint Just est un bâtiment historique de plus de 400 m<sup>2</sup> de terrain appartenant aux VNF (Voies navigables de France).

Ce lieu inédit, propice à l'inspiration et au vivre ensemble, est aujourd'hui occupé par l'association GAMUT qui accueille à son sein plusieurs artistes et collectifs dans le cadre de projets de résidences.

L'association propose, en parallèle aux résidences libres, des résidences thématiques, mais aussi des projets artistiques, d'artisanat, et d'éco-construction à visée pédagogique et sociale en partenariat avec des structures locales.

Le présent appel à projet correspond ainsi à la volonté de Gamut de faire du Fort un espace à la fois de liberté et de rencontre pour les artistes, mais aussi de se faire le tremplin pour ces artistes, de projets vers l'extérieurs.

Gamut met à disposition de l'artiste un accès à un espace de travail individuel au Fort de Saint Just, en plus d'espaces communs qui seront partagés par les membres de l'association GAMUT et les résidents : sanitaires, cuisine et espace de vie, espaces de stockage en intérieur ainsi qu'un espace extérieur.

Gamut met à disposition de l'artiste un ensemble de moyens matériels, l'accès à son réseau, ainsi qu'un accompagnement humain dans l'aide à la conduite de son projet.

L'artiste a pour obligation de s'investir dans la vie du Fort, cela se traduit par la participation à la vie commune mais aussi aux événements publics de l'association:

- Présence régulière OBLIGATOIRE
- Rejoindre un Groupe de travail lié à la vie de l'association.
- Participer et organiser les GamutParty, ou autres événements mensuels
- Participer aux réunions de vie commune et Assemblée Générale.



Jardin partagé : espace de détente, poulailler et potager commun...

1 - Espace de travail individuel (15/20m<sup>2</sup>):  
- 100 euros/ mois de participation aux charges.

Espace non meublé

Début le 1ER NOVEMBRE.



## Modalités de candidature

L'appel à candidature est ouvert à tous les artistes sans limite d'âge et s'inscrivant dans toutes les disciplines artistiques relevant du domaine des arts visuels au sens large.

Il est indispensable que les personnes candidatant perçoivent cette résidence dans sa composante collective, axée sur le partage, le vivre ensemble, et le créer ensemble.

La sélection des candidats se fait sur dossier composé :

- d'un book artistique à jour.
- d'une lettre de motivation expliquant le projet artistique en relation avec la période donnée (3 mois), mais également les motivations humaines derrière l'envie de s'intégrer au vivier créatif du Fort de Saint Just.

Les dossiers de candidature sont à faire parvenir avant le 20/10/2022 à l'adresse

**[residence@asso-gamut.com](mailto:residence@asso-gamut.com)**

Des entretiens sont à prévoir entre le 20 et le 28 octobre

Seuls les dossiers complets respectant les conditions requises par le règlement et déposés avant la date de clôture seront pris en compte.

L'assurance de Gamut ne couvre pas le matériel ni les biens des artistes. A leur arrivée sur place, les artistes sélectionnés devront fournir une assurance sécurité civile professionnelle.

